



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2383

Lyon 9e - Mise en oeuvre de la prescription acquisitive pour l'acquisition d'une bande de terrain située au droit de la parcelle cadastrée CH 53, propriété communale - EI 09001 - N° inventaire 09001T002-01 - Opération 60021836 "Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 ", programme 00020, AP n° 2015-1

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2383 - LYON 9E - MISE EN OEUVRE DE LA PRESCRIPTION ACQUISITIVE POUR L'ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUEE AU DROIT DE LA PARCELLE CADASTREE CH 53, PROPRIETE COMMUNALE - EI 09001 - N° INVENTAIRE 09001T002-01 - OPERATION 60021836 "FRAIS NOTARIES POUR ACQUISITIONS GRATUITES 2015-2020 ", PROGRAMME 00020, AP N° 2015-1 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1514 du 28 septembre 2015, vous avez approuvé l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 ».

Aux termes d'un bail signé le 23 août 1911, la Ville de Lyon loua un local situé 4, montée de la Chana à Lyon 9° pour installer une école maternelle avec l'autorisation d'exécuter « toutes les réparations et modifications » utiles à l'affectation de ce service public.

Par arrêté du 26 novembre 1982, M. le Préfet a déclaré d'utilité publique l'acquisition de ce bien comme nécessaire au maintien de l'école maternelle installée depuis soixante-douze ans dans l'immeuble. Ainsi, la Ville de Lyon devint propriétaire par un acte notarié du 13 avril 1983, de cet immeuble constitué par un bâtiment élevé sur terre-plein disposant d'une cave, d'un rez-de-chaussée, d'un grenier et d'une petite cour intérieur.

L'accès à l'immeuble, depuis lors affecté à un autre usage, s'est effectué, de tout temps, par le biais d'une parcelle non cadastrée située entre la montée de la Chana, domaine public routier de la Métropole et le bien communal. Cette emprise d'une superficie de 27 m² a été entretenue sans interruption par la commune qui a réalisé notamment, pour le fonctionnement des locaux scolaires, un escalier et une passerelle permettant de desservir respectivement la sortie de secours de l'école et l'accès au hall d'entrée.

Cette parcelle a ainsi fait l'objet d'une « possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque, et à titre de propriétaire ». À cette fin, les conditions exigées par les articles 2261 et 2272 du Code Civil, permettant l'acquisition de la parcelle par la prescription acquisitive trentenaire, sont réunies au profit de la commune qui doit être considérée comme propriétaire de ladite emprise devenue un accessoire indissociable de la parcelle communale cadastrée CH 53.

En conséquence, il vous est proposé de constater la prescription acquisitive de la parcelle en cours de numérotation cadastrale pour 27 m², et d'autoriser la commune à usucaper ce bien pour l'incorporer dans son domaine privé, évalué par France Domaine à l'euro symbolique, selon l'avis du 18 août 2016.

Les frais notariés, estimés à 900 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'AP 2015-1, dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour les acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1.

Vu la délibération n° 2015/1514 du 28 septembre 2015 ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en son alinéa 2 ;

Vu les articles 2261 et 2272 du Code Civil ;

Vu ledit projet d'acte ;

Vu l'avis de France Domaine n° 2016-389V2041 du 18 août 2016 ;

Vu ledit plan ;

M. le Maire du 9^e arrondissement ayant été consulté par courrier en date du 1^{er} août 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. L'acquisition par usucapion de la parcelle d'une superficie de 27 m² en cours de numérotation cadastrale, située au droit de l'immeuble 4 montée de la Chana à Lyon 9^e, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer l'acte de notoriété acquisitive ainsi que tout document afférent à cette prescription acquisitive.

3. Les frais notariés sont à financer dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1.

4. La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

N° Inventaire	Désignation	Superficie m ²	Compte nature	Montant €	Observations
09001T002-01	Parcelle de terrain	27,00	2115	0,00	usucapion
09001T002-01	Frais notariés – parcelle de terrain	/	2115	900,00	

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY